**Canevas proposé pour le rapport d’autoévaluation**

**périodique des programmes d’études**

Bureau de la promotion de la qualité

Vice-rectorat aux affaires académiques

Université de Montréal

**Mode d’utilisation du canevas :**

Ce canevas de rapport est un document afférent au Guide d’application du protocole d’évaluation des programmes d’études, qui propose au comité d’autoévaluation une méthode et des outils pour réaliser l’analyse et l’évaluation du (des) programme(s).

Le comité d’autoévaluation est invité à se référer au guide d’application, à la section 3.1.5 *Analyse du programme selon les critères d’évaluation de la qualité et de la pertinence*, où il trouvera toutes les informations nécessaires pour rédiger son rapport à l’aide de ce canevas. Cette section inclut les éléments suivants :

* Méthode d’analyse du programme et étapes pour la réaliser, à la page 7;
* Cinq tableaux aux pages 8 à 12, qui précisent :
	+ Les critères de qualité et de pertinence utilisés pour l’évaluation;
	+ Les objets d’évaluation sur lesquels porter un jugement;
	+ Des informations utiles pour réaliser l’analyse et le rapport (questions types suggérées, documents à consulter, données disponibles).

En utilisant le canevas, le comité s’assure d’inclure dans le rapport toutes les rubriques et informations requises. Le texte en italique est ajouté afin d’apporter quelques précisions et indications pour la constitution du rapport d’autoévaluation.

Une liste des annexes à prévoir figure à la fin du présent canevas. Afin de simplifier la consultation de la documentation, il est suggéré de regrouper les annexes dans un document séparé et d’introduire des références à leur contenu aux endroits appropriés du rapport d’autoévaluation.

Le rapport d’autoévaluation devrait compter une trentaine de pages, en excluant les annexes.

**Important :**

* **Le comité peut ajouter au canevas toute information qu’il jugera pertinente afin de décrire le programme et d’appuyer le jugement porté. De même, toute rubrique qui s’avère non pertinente à l’exercice pourra être retirée ou remaniée au besoin.**

*Septembre 2013.*



Faculté de […]

Département de […]

**Rapport d’autoévaluation**

Programme(s) évalué(s) :

[Numéro(s) et nom(s) officiel(s)]

[Cycle et nombre de crédits]

[Établissement et unité partenaire, s’il s’agit de programme(s) conjoint(s) ou offert(s) en extension]

Présenté par […]

[Date…]

# Table des matières

# Liste des tableaux et des figures *[Données, éléments quantitatifs, listes descriptives, etc., à l’appui de l’évaluation…]*

# *[Section générale pour l’ensemble des programmes, s’il y a lieu]*

# Présentation et description de L’autoévaluation

## Contexte de l’évaluation

xx.

## Présentation du comité d’autoévaluation (et des intervenants du département ou de la faculté, si souhaité)

xx.

## Étapes réalisées pour l’autoévaluation et la préparation du rapport

xx.

## Données utilisées et, s’il y a lieu, collectes de données supplémentaires réalisées pour l’autoévaluation

xx.

# *[Prochaines sections à reproduire pour chacun des programmes, s’il y a lieu]*

# ÉVALUATION DU PROGRAMME DE […]

# Présentation du programme

## Description du programme

## *[Incluant : grandes finalités; objectifs généraux, caractéristiques principales; clientèles visées; etc.]*

xx.

## Bref historique du programme

## *[Incluant : année de création et de mise en œuvre; années des évaluations antérieures; principales modifications apportées et leurs justifications; etc.]*

xx.

## Éléments contextuels et enjeux particuliers au regard du programme

xx.

# 1. CRITÈRE 1 : Qualité et pertinence des objectifs, du contenu et de la structure du programme

## *Rappel des objets d’évaluation du critère 1 :*

* *Objectifs clairs et visant un niveau intellectuel ou professionnel approprié au programme et au niveau d’études*
* *Adéquation des cours aux objectifs de formation*
* *Équilibre entre les activités théoriques et pratiques*
* *Cohérence de la structure en ce qui a trait à l’organisation des cours obligatoires et optionnels ainsi qu’au cheminement proposé, afin de favoriser le développement des apprentissages visés*
* *Contenu, dans son ensemble, à la fine pointe des connaissances scientifiques dans le domaine concerné*
* *Contribution des activités de recherche à la formation des étudiants*

## 1.1 Résumé de la situation actuelle au regard des objets d’évaluation du critère 1

xx.

## 1.2 Principaux constats se dégageant de l’analyse, avec données à l’appui

xx.

## 1.3 Recommandations, s’il y a lieu

xx.

# 2. CRITÈRE 2 : Qualité du fonctionnement du programme et des approches pédagogiques

## *Rappel des objets d’évaluation du critère 2 :*

* *Activités d’enseignement et interactions professeurs-étudiants favorisant le développement des apprentissages*
* *Approches, outils et innovations pédagogiques permettant d’assurer la qualité de la formation*
* *Qualité des relations entre les professeurs et les étudiants*
* *Moyens d’évaluation variés, valides et fiables des apprentissages*
* *Processus efficaces de gestion du programme*
* *Mesures adéquates de suivi et d’évaluation continue du programme, incluant la rétroaction du personnel et des étudiants*

## 2.1 Résumé de la situation actuelle au regard des objets d’évaluation du critère 2

xx.

## 2.2 Principaux constats se dégageant de l’analyse, avec données à l’appui

xx.

## 2.3 Recommandations, s’il y a lieu

xx.

# 3. CRITÈRE 3 : Qualité du Recrutement, de l’admission et du soutien à la réussite

## *Rappel des objets d’évaluation du critère 3 :*

* *Stratégies de recrutement efficaces au regard du profil d’étudiants visé*
* *Adéquation entre les conditions d’admission (et de sélection s’il y a lieu) et les exigences du programme*
* *Évolution de l’effectif étudiant démontrant la capacité d’attraction et de rétention du programme*
* *Modalités de suivi des étudiants en difficulté et efficacité de leur mise en oeuvre (dépistage, modes d’intervention liés à la persévérance, tutorat, etc.)*
* *Autres outils et modalités de soutien à la réussite*
* *Modalités appropriées d’encadrement des étudiants des cycles supérieurs*

## 3.1 Résumé de la situation actuelle au regard des objets d’évaluation du critère 3

xx.

## 3.2 Principaux constats se dégageant de l’analyse, avec données à l’appui

xx.

## 3.3 Recommandations, s’il y a lieu

xx.

# 4. CRITÈRE 4 : Qualité des ressources humaines, matérielles et financières

## *Rappel des objets d’évaluation du critère 4 :*

* *Personnel enseignant ayant les compétences requises au regard des objectifs et du contenu du programme*
* *Possibilités de formation continue pour le corps enseignant et le personnel de soutien*
* *Soutien technopédagogique offert aux professeurs et aux chargés de cours*
* *Collaboration avec des établissements extérieurs afin d’assurer la qualité de la formation pratique (stages, internat, etc.), s’il y a lieu*
* *Soutien financier offert aux étudiants des cycles supérieurs*
* *Personnel de soutien compétent et adéquatement distribué en fonction des tâches (gestion académique, laboratoires d’enseignement, etc.)*
* *Qualité et accessibilité des ressources matérielles telles que l’équipement et le soutien informatiques, les services de bibliothèque, les laboratoires, les ressources dédiées à la recherche, etc.*

## 4.1 Résumé de la situation actuelle au regard des objets d’évaluation du critère 4

xx.

## 4.2 Principaux constats se dégageant de l’analyse, avec données à l’appui

xx.

## 4.3 Recommandations, s’il y a lieu

xx.

# 5. CRITÈRE 5 : Qualité et pertinence des résultats et des effets de la formation

## *Rappel des objets d’évaluation du critère 5 :*

* *Concordance entre les objectifs du programme et la formation acquise par les diplômés*
* *Bilan du programme au plan de la diplomation*
* *Adéquation du programme aux besoins de la société et du marché du travail*
* *Satisfaction des étudiants, des diplômés, des professeurs, des chargés de cours et des autres enseignants, ainsi que des employeurs; collecte régulière d’informations à ce sujet*
* *Facilité d’insertion dans un emploi en lien avec la formation*

## 5.1 Résumé de la situation actuelle au regard des objets d’évaluation du critère 5

xx.

## 5.2 Principaux constats se dégageant de l’analyse, avec données à l’appui

xx.

## 5.3 Recommandations, s’il y a lieu

xx.

# *[Section générale pour l’ensemble des programmes, s’il y a lieu]*

# Synthèse de l’évaluation du (des) programme(s)

## Principaux points forts

xx.

## Principaux points à améliorer

xx.

## Principales recommandations, en ordre de priorité

xx.

# 8. Annexes

Documents et informations à prévoir en annexe (sous forme d’hyperliens si accessibles en ligne) :

1. Document officiel de description du programme et de sa structure, incluant la liste des cours et le cheminement type;
2. Échantillon représentatif des plans de cours (pour les cours obligatoires du programme);
3. Tableau synthèse détaillant l’offre de cours depuis trois ans dans le programme (incluant, s’il y a lieu, les thèmes à l’étude dans les cours de type  « Sujets spéciaux »).
4. Guide de l’étudiant, s’il y a lieu;
5. Liste du personnel de la faculté/département affecté au programme, incluant un résumé des champs de spécialisation (enseignement et recherche) de chaque professeur;
6. Inventaire des sujets des mémoires et des thèses des cinq dernières années pour les programmes des cycles supérieurs;
7. Données et résultats spécifiques au programme utilisés à l’appui de l’évaluation, provenant des sources suivantes :
	1. Rapports du Bureau de recherche institutionnelle (BRI);
	2. Rapports de sondages auprès des étudiants et des enseignants (Bureau de la promotion de la qualité);
	3. Rapports agglomérés d’évaluation de l’enseignement (Bureau de la promotion de la qualité);
	4. Rapport de sondage de la FESP auprès des étudiants finissants du 2e et du 3e cycles, le cas échéant;
	5. Résultats de collecte de données supplémentaires, s’il y a lieu.

Documents facultatifs pertinents (à compléter au besoin) :

1. Mandat du comité de programme, s’il y a lieu;
2. Instruments de collecte des données supplémentaires, s’il y a lieu;
3. Documents de l’unité relatifs à l’admission;
4. Protocoles liant l’Université et les institutions assurant les stages ou l’internat des étudiants (le cas échéant);
5. Document présentant, aux fins de comparaison, des programmes locaux, nationaux et, le cas échéant, internationaux;
6. Inventaire des locaux spécialisés et des équipements mis à la disposition des étudiants et du personnel du programme;
7. Liste des mesures d’aide financière proposée aux étudiants des cycles supérieurs;
8. Moyens d’évaluation des apprentissages produits par les professeurs et les chargés de cours;
9. Échantillon représentatif du matériel pédagogique produit par les professeurs et les chargés de cours.